



Mon employeur n'a pas recus mon arret de travail

Par **boudebou**, le **10/12/2012 à 14:45**

Bonjour, j'ai été arrêté par mon médecin le 3/12/12. J'ai envoyé le volet n°3 à mon employeur le 4/12/12. Mon employeur n'a pas reçus l'arrêt de travail a ce jour, le 10/12/12. Je suppose que mon employeur l'a reçus étant donner que je suis en mauvais terme avec lui. Qu'elle recours puis avoir?

Par **P.M.**, le **10/12/2012 à 17:29**

Bonjour,
Vous verrez bien ce que fera l'employeur éventuellement mais c'est pourquoi il vaut mieux l'envoyer par recommandé avec AR...
Si l'employeur voue demandait de justifier votre absence, il faudrait lui répondre immédiatement sous cette forme...

Par **boudebou**, le **10/12/2012 à 18:55**

justement, il me demande de justifier mon absence... la cpam peut elle me faire une copie de l'arret maladie?

Par **P.M.**, le **10/12/2012 à 19:07**

Effectivement, il faudrait demander à la CPAM un double de l'arrêt mais normalement, vous devriez avoir votre propre exemplaire, en tout cas, cela pourrait vous permettre de faire éventuellement attester quand ils l'ont reçu...

Je vous conseillerais de répondre à l'employeur immédiatement par lettre recommandé&e avec AR, en affirmant que l'arrêt-maladie lui a été envoyé dans les délais légaux en lui indiquant ses dates et pour le tenir au courant de vos démarches auprès de la CPAM...

Par **boudebou**, le **10/12/2012 à 19:09**

j'en prends note. merci une fois de plus pour la rapidité de la réponse!

Par **boudebou**, le **13/12/2012** à **18:57**

Au final, j'ai contacté la CPAM qui m'envoie une copie, et j'ai également contacté mon médecin pour qu'il me fasse un duplicata, le tout envoyé en RAR.